Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction Générale des Impôts

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية
المديرية العامة للضرائب

Modèle n° RSP040F-18I

IMPOT SUR LE REVENU
Profits de capitaux mobiliers de source marocaine
Cession de valeurs mobilières et autres titres de capital et de créance
BORDEREAU - AVIS DE VERSEMENT (1)

(Article 173-I du Code Général des Impôts « CGI »)

Année /___/___/___/___/

IDENTITE DE LA PARTIE VERSANTE

N°C.N.I. ou carte de séjour :/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ N°d'identification fiscale : /__/__/__/__/__/__/__/__/

Identifiant commun de l'entreprise « ICE » : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ /__/__/__/__/__/ /__/__/

Nom, prénom: ……

Adresse du domicile fiscal :……
…… Ville :……

CADRE A SERVIR PAR LA PARTIE VERSANTE

Montant des droits en principal A	Majoration de 5% ou 15% (2) B	Pénalité de 5% ou 10% (3) C	Majoration de retard de 5% et 0,5 % (3) D	Total (arrondi au dirham supérieur) A+B+C+D
……	……	……	……	……

Total en lettres :……
……

A ……**le** ……
Cachet et signature

CADRE A SERVIR PAR LA RECETTE DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Montant des droits en principal	Majoration de 5% ou 15%	Pénalité de 5% ou 10%	Majoration de retard de 5% et 0,5 %	Total (arrondi au dirham supérieur)
……	……	……	……	……

Arrêté à la somme globale de (en toutes lettres) :……
……

RAF de : …… **Cachet et signature**

Quittance n°: …… Date de versement : ……

(1) Le versement de l'impôt doit être effectué par procédé électronique. A défaut, les sanctions prévues à l'article 208 bis du CGI s'appliquent.
(2) Lorsque le retard de dépôt de la déclaration ne dépasse pas 30 jours, le taux de la majoration est de 5%. Au delà de ce délai, le taux de la majoration est de 15% (article 184 du CGI).
(3) En cas de versement hors délai, il est appliqué :
- une pénalité de 10%, ramenée à 5 % si le délai de retard ne dépasse pas 30 jours.
- et une majoration de 5% pour le premier mois de retard et de 0,5% par mois ou fraction de mois supplémentaire (article 208 du CGI).